



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

142^e ASSEMBLÉE DE L'UIP

Session en ligne, 24-28 mai 2021

Forum des jeunes parlementaires

Projet de programme

PREMIÈRE SÉANCE

En ligne, 13 mai 2021 (14 h – 16 h HAEC)

1. **Discours liminaires**
2. **Adoption du programme**
3. **Contribution aux travaux de la 142^e Assemblée du point de vue des jeunes : Parlements, jeunesse et COVID-19 (14 h 10 – 15 h 40)**

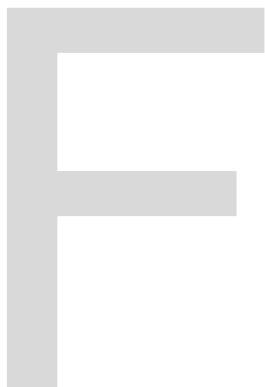
Les bouleversements sanitaires et socio-économiques provoqués par la pandémie de COVID-19 ont eu un impact considérable sur les jeunes hommes et les jeunes femmes du monde entier.

Les participants au Forum feront le point sur les répercussions de la pandémie sur l'autonomisation économique, l'éducation, la santé et la participation à la vie politique des jeunes. Ils chercheront des moyens et des stratégies permettant de donner la priorité à l'autonomisation des jeunes dans le programme politique post-pandémie et de promouvoir des politiques, des lois et des allocations de ressources adaptées aux besoins des jeunes afin d'améliorer la situation des jeunes hommes et des jeunes femmes.

Les principales conclusions et recommandations issues d'une série de discussions intergénérationnelles sur l'autonomisation des jeunes dans le contexte de la pandémie et de la relève post-pandémique, qui se sont tenues en avril 2021 dans le cadre de la septième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, seront présentées aux participants pour les aider dans leurs délibérations.

L'exposé sera suivi d'une discussion entre les participants au Forum, qui seront invités à formuler de brèves observations (limitées à deux minutes) en mettant l'accent sur les points suivants :

- partage des informations nationales sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les jeunes ;
- promotion des bonnes pratiques mises en œuvre pour préserver et renforcer l'autonomisation des jeunes pendant la pandémie ;
- mise en évidence des politiques, des lois, des mesures et des programmes adaptés aux besoins des jeunes, ainsi que des moyens de donner la priorité à l'allocation de ressources pour l'autonomisation des jeunes dans le cadre des efforts de reprise après la pandémie de COVID-19.



#IPU142

4. Élections au Conseil du Forum des jeunes parlementaires (15 h 40 – 16 h)

Le Forum élira son Conseil conformément à l'article 5.3 du Règlement et des modalités de travail du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, qui stipule que : "Le Conseil se compose de deux représentants de chacun des groupes géopolitiques de l'UIP, un homme et une femme." Le mandat des membres du Conseil nouvellement élus prendra fin au printemps 2023. Les groupes géopolitiques doivent soumettre des candidatures écrites au Secrétariat de l'UIP avant le 26 avril 2021 à 18 h (heure de Genève).

DEUXIÈME SÉANCE

En ligne, 17 mai 2021 (14 h – 17 h HAEC)

5. Réunion-débat : Une nouvelle décennie de mesures pour l'UIP et les parlements en matière de participation des jeunes

En 2020, l'UIP a célébré le dixième anniversaire de la résolution de l'UIP [La participation des jeunes au processus démocratique](#). À cette occasion, plusieurs parlements ont décrit la manière dont ils mettaient en œuvre la résolution. Leurs mesures comprenaient l'abaissement de l'âge du droit de vote et de l'âge d'éligibilité, l'adoption de quotas électoraux pour les jeunes, la création de commissions de la jeunesse et de groupes de jeunes parlementaires au parlement, la convocation de parlements des jeunes et l'autonomisation des jeunes parlementaires.

Malgré les bonnes pratiques suivies dans de nombreuses régions du monde, le rapport de l'UIP intitulé *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux : 2020*, lancé en avril 2021, a révélé que seuls 2,6 pour cent des parlementaires dans le monde avaient moins de 30 ans, soit une légère augmentation de 0,4 pour cent depuis 2018, et que les jeunes hommes et les jeunes femmes aspirant à des fonctions politiques étaient toujours confrontés à de nombreux obstacles les empêchant d'être élus et de poursuivre une carrière politique.

La réunion-débat sera l'occasion de faire le point sur les récentes évolutions au niveau national en matière de promotion de la représentation des jeunes dans les parlements et d'appui dans ce domaine. Outre les brefs exposés en ligne sur les évolutions récentes à l'échelle des pays, les délégations sont invitées à envoyer des contributions écrites de deux pages maximum décrivant les efforts déployés et les mesures en place pour soutenir la représentation des jeunes dans leurs parlements ou pays respectifs. Les contributions écrites peuvent être envoyées au Secrétariat de l'UIP par courriel à youth@ipu.org avant la séance du Forum. Les contributions écrites enrichiront les recherches et les futurs rapports de l'UIP sur la représentation des jeunes dans les parlements.

Le bilan dressé lors de la réunion-débat sera suivi d'une réflexion sur des solutions concrètes et d'un engagement renouvelé en faveur d'un programme transformateur pour la représentation des jeunes dans les parlements.

Une nouvelle campagne de l'UIP en faveur de la représentation des jeunes sera lancée et les participants seront invités à y souscrire et à s'engager à prendre des mesures transformatrices et à faire avancer la campagne dans leurs parlements et pays respectifs.

Les principales conclusions de la réunion-débat contribueront à définir les priorités et les principaux axes relatifs à la jeunesse de la prochaine stratégie de l'UIP pour 2022-2027.

6. Élection du président du Conseil

Conformément aux articles 5.6 et 5.7 de son Règlement et de ses modalités de travail, le Conseil du Forum des jeunes parlementaires doit élire un président. Un même président ne peut exercer deux mandats consécutifs. L'élection du président donne obligatoirement lieu à une rotation géopolitique et entre hommes et femmes.

Le Conseil du Forum des jeunes parlementaires se réunira le 14 mai 2021 pour élire un nouveau président. Le Forum sera invité à approuver la nomination du nouveau président et à lui souhaiter la bienvenue.

7. Divers